



## Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

Académie Tunisienne des Internationalistes  
Semaine des internationalistes VII  
LES TRANSFORMATIONS DU DROIT INTERNATIONAL  
PUBLIC II  
(21-26 avril 2025)



### Comité d'organisation :

#### **Riad Ben Sliman**

Enseignant à l'Académie Diplomatique Internationale de Tunis

#### **Meriam Boughanmi**

doctorante, FSJPST

#### **Julien Cazala**

Proesseur, Université Sorbonne Paris Nord

#### **Mara Tignino**

Maitre d'enseignement et de recherche

Université de Genève, Geneva Water Hub

**Noura Kridis**

Professeure FSJPST, université de carthage

## *Ouverture des inscriptions*

Depuis 2017, des centaines d'étudiants et chercheurs se rencontrent dans le cadre de la semaine des internationalistes , mais sa septième session de relative aux transformations du DIP (21-26 avril 2025) a sa particularité, puisqu'elle s'oriente vers plus d'ouverture et s'ouvre à des inscriptions étrangères venant des universités francophones.

Un panel prestigieux de professeurs et praticiens participe à cette septième session. Il s'agit essentiellement, mais pas uniquement des professeurs qui ont participé à la sixième session de la SI par des conférences portant sur la même thématique.

Dans sa septième session, la SI est consacrée à explorer les transformations récentes du droit international public via des cours et comprend trois ateliers des jeunes chercheurs :

1. Une rencontre avec le Professeur Alain Pellet est prévue le lundi 21 avril 2025
- .2. Un atelier sur les défis de la recherche est programmé pour le mardi 22 avril 2025 (voir annexe 2).
3. Un atelier dédié à la présentation du projet « Le Manuel de Carthage » aura lieu le samedi 26 avril 2025. Les candidats intéressés par ce projet sont invités à consulter la présentation de cet atelier en annexe 1.

## *Conditions générales*

Les inscriptions concernent les chercheurs dans le domaine du droit international public (étudiants en Master II, les doctorants, docteurs en droit et professionnels) et sont ouvertes du 1er février au 15 avril 2025.

Les candidats intéressés sont invités à :

1.S'inscrire < [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc89tddxsA\\_GuYfkJ-kbjlrlIKCDwjHthpV-S-c53fE2QCOA/viewform?usp=header](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc89tddxsA_GuYfkJ-kbjlrlIKCDwjHthpV-S-c53fE2QCOA/viewform?usp=header) >

2. Envoyer leur dossier de candidature par courriel à l'attention de la Professeure Noura

KRIDIS , à l'adresse suivante : [atisi.tunis@gmail.com](mailto:atisi.tunis@gmail.com)

3.Fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation

Veuillez noter que seules 70 candidatures seront acceptées.

Des certificats d'assiduité et de remerciement seront remis aux participants ayant pris part à la session

### Informations Utiles pour les étudiants souhaitant bénéficier de services de restauration et d'hébergement

La participation à la septième session de la SI **est gratuite**.

Pour ce qui concerne l'hébergement :

**La Cité des Sciences** située à seulement sept minutes des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, offre de nombreuses commodités. **Une brochure descriptive** des environs que vous trouverez jointe à cette ouverture des inscriptions, est mise à votre disposition pour faciliter votre séjour académique.

Voir ci-après, une estimation approximative des frais à prévoir si vous choisissez un forfait d'hébergement et une restauration durant le séjour académique de six jours à Tunis dans les locaux de la Cité des Sciences :

<b>Format proposé</b>	<b>Prix en dinars tunisiens hors taxes</b>	<b>Prix en euros</b>
Frais d'inscription : aucun frais n'est prévu pour l'inscription	0	0

Hébergement en chambre individuelle + petit déjeuner ( <b>6 jours</b> )	432 dinars	129,60 euros
Hébergement en chambre individuelle + petit déjeuner + déjeuner ( <b>6 jours</b> )	624 dinars	187,20 euros

Pour bénéficier de ces formules, les candidats intéressés sont invités à **contacter la Cité des Sciences à l'adresse suivante : [medina.sciences@cst.rnu.tn](mailto:medina.sciences@cst.rnu.tn)**, avant le 15 mars 2025, en raison du nombre limité de places d'hébergement disponibles.

### Annexe 1

### *Manuel /code de Cartage MC sur le droit humanitaire 26 avril 2025*

**khaled MEJRI**

**Directeur scientifique et administratif des travaux relatifs au MC**

La simple constatation des faits nous permet de dire sans risque d'erreur que le droit humanitaire est pluriel. Il y a, certes, le droit international humanitaire, mais il y a également des pans entiers du « droit » de la guerre qui sont régis par des normes de Soft Law. Ces normes d'origine non étatique et dont la normativité est moindre, arrivent aujourd'hui à occuper une place importante dans les relations internationales, si bien que leur normativité amoindrie est considérée aujourd'hui comme un avantage. Les Etats les adoptent sans qu'ils n'envisagent une menace quelconque ou ne se sentent contraints à céder une part de leur souveraineté, comme c'est le cas pour les normes de Hard Law. Pour le Soft Law, la normativité amoindrie est précisément une cause de succès.

Le succès en droit humanitaire du Soft Law est sans conteste celui du Manuel de San Rémo sur le droit international applicable aux conflits armés sur mer, élaboré, de 1988 à 1994 par un groupe d'experts de droit international et d'experts navals réunis par l'Institut International de Droit Humanitaire pour participer à une série de tables rondes organisées

par l’Institut. Il a été finalement adopté à Livourne, le 12 juin 1994 sous la forme de 183 paragraphes répartis en six parties avec une commentaire d’accompagnement.

De la même veine est le Manuel de Harvard sur le droit international applicable à la guerre aérienne et à la guerre des missiles publié avec son commentaire en 2009 par le Programme sur la politique humanitaire et la recherche sur les conflits de l’Université de Harvard. La préparation de ce Manuel a nécessité six ans de travail qui se sont soldés par l’adoption d’un document de 175 règles présentant les dispositions internationales en vigueur régissant la guerre aérienne.

Une autre « Succes Story » est celle du Manuel de Tallinn sur le droit international applicable aux cyber-opérations lancé sous l’égide du Centre d’excellence de coopération de l’OTAN sur l’organisation de la cyber-défense (CCDCOE) et publié dans sa première version en 2013 (version dite « 1.0 ») et dans sa deuxième version en 2017 (version dite « 2.0 ») et dont la troisième version (dite « 3.0 ») est en cours de préparation. Le groupe d’experts qui a produit ce travail s’articulant autour de 95 règles en 2013 et s’élevant à 135 règles en 2017 y analyse de façon exhaustive le droit existant et son application aux cyber-opérations.

C’est dans la lignée de ces travaux présentés, et à mi-chemin entre le normatif et le doctrinal, que s’inscrit Le Manuel de Carthage MC sur le droit humanitaire et les nouveaux systèmes d’armement que nous lançons à travers la présente initiative.

En effet, bien que le droit humanitaire ait su s’adapter aux évolutions technologiques depuis sa création, certains défis actuels soulèvent des doutes sur sa capacité à s’adapter et à rester efficace. En dehors des cybermenaces, traités par le Manuel de Tallinn, ces défis sont liés notamment aux nouveaux systèmes d’armement, tels que les armes autonomes et celles dotées d’intelligence artificielle (drones, systèmes d’armements automatiques ou robotisés, armes nanotechnologiques, soldat augmenté...).

Ces technologies ont pour but d’améliorer la précision des frappes tout en réduisant ou en éliminant l’intervention humaine, ce qui rend ce type d’armes difficile à concilier avec l’application des règles de droit humanitaire classique.

Bien que ces nouvelles armes offrent une meilleure performance et une plus grande précision, elles ne peuvent pas éliminer complètement les erreurs humaines, soulevant ainsi la question de la responsabilité en cas de violation des principes du droit humanitaire. Impliquant une multitude d’acteurs dans le processus, tels que les scientifiques et les développeurs de ces technologies, l’application du système de responsabilité dans les

actions qui les utilisent se révèle compliquée, surtout si ces technologies ne sont pas supervisées par des humains.

Pour certains, l'amélioration apportée par les nouvelles technologies au niveau de la précision des attaques facilite leur conformité au droit humanitaire. D'autres estiment, par contre, qu'un contrôle humain, même minimal, est indispensable pour garantir leur bon usage tout en appelant à une réglementation claire sur l'utilisation de l'IA surtout, dans le domaine militaire.

Le Manuel de Carthage se propose alors de traiter de cette question d'actualité brûlante en essayant de répondre à la problématique récurrente de l'applicabilité de ses principes fondamentaux aux nouveaux systèmes d'armement. La question pose aujourd'hui plus que jamais des dilemmes moraux et appelle à une réponse juridique claire.

La méthodologie qui sera suivie dans la réalisation de ce Manuel sera la même qui a été adoptée par ses prédecesseurs.

Le lancement du projet dans le cadre de la SI n'est que l'amorce d'une série d'autres ateliers jusqu'à l'élaboration du MC présenté dans la session d'avril 2026 sous forme de règles commentées.

Pour une participation aux travaux du MC, veuillez contacter l'adresse suivante avant le 20 février 2025 :

[kmejri2003@yahoo.fr](mailto:kmejri2003@yahoo.fr)

## Annexe 2

### *Défis de la recherche et de la publication 22 avril 2025*

**Zied AYARI**

**Directeur de l'atelier**

## **Appel à contribution**

Vous êtes doctorant ou chercheur en droit international et souhaitez partager vos travaux, échanger avec vos pairs, et explorer les défis liés à la recherche et à la publication scientifique , L'ATI-SI vous offre l'opportunité de :

Présenter vos recherches,

Dialoguer avec des chercheurs partageant vos intérêts,

Bénéficier de retours constructifs de professeurs spécialisés en droit international.

### **Informations pratiques :**

**[zied.ayari88@gmail.com](mailto:zied.ayari88@gmail.com)**

date limite: 20 février 2025

La participation est possible pour tous les chercheurs en droit international, sans distinction d'université d'origine.